



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 75164

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur les aides mises en place pour favoriser l'accès des jeunes femmes aux études et aux carrières scientifiques. En effet, la mission pour la parité dans la recherche et l'enseignement supérieur a entre autres pour mission d'inciter les jeunes filles à embrasser des carrières scientifiques et techniques, mais aussi de les soutenir et de les accompagner dès les premiers temps de leur formation. En conséquence, il lui demande de préciser si des aides sont prévues par l'intermédiaire de la mission pour la parité dans la recherche et l'enseignement supérieur ou par tout autre organisme, pour permettre à des jeunes méritantes de milieux modestes se destinant à des carrières scientifiques d'aller au bout de leurs études.

Texte de la réponse

La mission pour la parité dans la recherche et l'enseignement supérieur, créée en 2001 au sein du ministère chargé de la recherche, a une fonction de proposition et d'incitation pour promouvoir la parité. Elle dispose de crédits modestes s'élevant à 110 700 euros annuels, dont 50 % proviennent du fonds social européen, et fonctionne en s'appuyant sur les directions existantes du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le réseau de correspondants « parité » des organismes et les associations scientifiques. Elle interagit également avec d'autres ministères. La mission pour la parité dans la recherche et l'enseignement supérieur a, parmi ses objectifs, de faire en sorte que davantage de jeunes filles s'orientent vers des carrières scientifiques et techniques. Pour ce faire, elle organise, depuis 2001, le prix Irène-Joliot-Curie, doté de 30 000 euros et qui distingue trois lauréates par an. Il a pour but, au travers du prix de la scientifique de l'année et du prix de la jeune scientifique, de mettre en lumière des carrières de femmes scientifiques remarquables. Le troisième prix soutient les associations ou les entités qui contribuent à susciter des vocations de femmes dans la recherche. La mission aide également financièrement les associations scientifiques qui interviennent dans les établissements scolaires afin de mieux faire connaître les métiers et les carrières. Elle contribue à l'édition de brochures et d'outils pédagogiques qu'elle diffuse dans les services académiques d'information et d'orientation et dans les réseaux. La mission n'a pas vocation à distribuer directement des aides aux jeunes femmes méritantes de milieu modeste. Cependant, cette démarche est en partie assurée par le prix de la vocation scientifique et technique qui est organisé sur tout le territoire français par le ministère chargé de la cohésion sociale et de la parité, auquel s'associe le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, chaque année, 600 jeunes filles de l'enseignement secondaire reçoivent un prix d'un montant de 800 euros. Par ailleurs, le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche s'associe aux entreprises pour octroyer des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) d'une durée de trois ans afin de permettre aux jeunes doctorants, femmes et hommes, de mener leur thèse en entreprise. Les autres aides financières directes peuvent être obtenues sur dossier auprès de différentes instances (<http://www.education.gouv.fr/sup/etudiant.aides.htm>). Ce sont les bourses universitaires, les bourses des écoles d'ingénieurs, les bourses régionales, les concours nationaux ou européens, les fondations et les associations scientifiques (ex : bourses AFFDU <http://www.int-evry.fr/affdu/boursesobjectif.htm>). Enfin, le ministre

délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche a mis en place récemment un Comité pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes composé de scientifiques issus de l'université et des organismes de recherche ainsi que des représentants d'entreprises. Ce comité, instance consultative du ministre, remettra d'ici à l'été 2006 un rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui orientera son action en la matière, laquelle sera mise en oeuvre par la mission. La mission pour la parité sera directement rattachée au directeur général de la recherche et de l'innovation dans la nouvelle configuration du ministère, afin de marquer le caractère prioritaire de la poursuite de cet objectif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75164

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9363

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5968